

**COVID-19**

# FICHE PRATIQUE #27

DATE DE RÉDACTION : 18 OCTOBRE 2021

## Fonds de transition



### De quoi parle-t-on ?

Le fonds de transition est l'un des dispositifs du Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise présenté en juin 2021 – qui comprend 3 axes : détection, orientation, accompagnement, des entreprises mises en difficulté par la crise. 3 milliards d'euros sont affectés à ce fonds accessible sous la forme de prêts et instruments de quasi fonds propres.

### Pour qui ?

**Les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** de tous secteurs (à l'exception du secteur financier) directement affectées par les répercussions de la crise par exemple les secteurs **hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, commerce, distribution, transports, etc.**

### Comment ?

#### Critères d'éligibilité

- Un besoin de financement persistants ou de renforcement de leur bilan, que les instruments existants (PGE, prêts exceptionnels, avances remboursables, étalement des dettes sociales et fiscales) ne permettent pas de combler.
- Un modèle économique pérenne à démontrer.

#### Interventions

- Soit sous forme de prêts du fonds de développement économique et social (FDES) géré par le CIRI.
- Soit sous forme d'instruments de quasi-fonds propres ou fonds propres, par le biais d'interventions au titre du compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État (CAS PFE) géré par l'APE.

#### Démarche

- Le fonds est géré par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.
- Demande de financement à adresser par mail à : [fonds.transition@dgtresor.gouv.fr](mailto:fonds.transition@dgtresor.gouv.fr).
- Les demandes sont examinées par un comité consultatif, composé de 6 membres et présidé par Gérard Pfauwadel, conseiller national à la sortie de crise, et qui se réunit à intervalles réguliers.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :  
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | [urgencecovid19@cciamp.com](mailto:urgencecovid19@cciamp.com) | [www.cciamp.com](http://www.cciamp.com)

**COVID-19**

# FICHE PRATIQUE #27

DATE DE RÉDACTION : 18 OCTOBRE 2021



**Missions recentrées et compétences élargies  
pour les services de santé au travail**

## **Quand ?**

Le fonds a été lancé le 27 septembre 2021

## **En savoir plus ?**

Modalités de mise en œuvre du plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :  
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | [urgencecovid19@cciamp.com](mailto:urgencecovid19@cciamp.com) | [www.cciamp.com](http://www.cciamp.com)